



Déclaration de la CGT Educ'Action 76

Madame la Directrice Académique,

Les derniers chiffres du chômage au mois de décembre viennent de tomber et démontrent une nouvelle fois que la situation sociale du pays ne s'est pas améliorée. Au contraire, le chômage augmente et la précarité aussi. Cela a évidemment un impact sur les familles et nos conditions d'exercice qui se sont fortement dégradées ces dernières années. Des demandes institutionnelles qui augmentent, des fusions d'écoles qui aboutissent parfois à des écoles de 15 classes et plus, des réformes qui sont imposées par la Ministre sans réelles concertations, des pressions sur des collègues qui peuvent entraîner aussi des conflits entre eux dans les écoles.

La réforme des rythmes scolaires, loin d'avoir pris réellement en compte le bien-être des enfants, a dégradé les conditions d'enseignement des élèves et les conditions de travail des personnels. Les inégalités entre les écoles se sont accentuées. L'accès aux équipements sportifs, aux lieux culturels s'est réduit avec la réduction du temps scolaire l'après-midi. Ces inégalités vont se trouver renforcées au moment où les dotations de l'Etat sont réduites. Ainsi, par exemple les collègues du Havre viennent d'apprendre que le budget pour les commandes de fournitures pour l'année prochaine est réduite de l'ordre d'une centaine d'euros par classe ! Le gouvernement qui communique sur sa priorité pour l'éducation, met surtout en œuvre sa dégradation. La CGT Educ'action revendique toujours l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et demande l'ouverture de négociations pour une autre réforme.

La réforme du collège imposée par la Ministre a été une nouvelle fois dénoncée par les collègues fortement mobilisés mardi 26 janvier. La CGT Educ'action revendique toujours l'abrogation de cette réforme. Cette réforme, avec les nouveaux cycles aura bien évidemment un impact sur l'école primaire. On le constate déjà, avec la circulaire SEGPA qui parle d'une pré-orientation en 6ème et d'une réelle orientation à partir de la 5ème. D'ailleurs, certains formateurs ou inspecteurs n'hésitent pas à énoncer le collège comme étant de trois ans à partir de la 5ème. L'an dernier, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire a été mise en place à partir des critères socio-économiques des collèges, cette année le maintien des classes bilingues s'est faite aussi, en partie, à partir de la diversité des enseignements faits en primaire. Or cette diversité a été fortement mise à mal il y a quelques années lorsque les enseignants se sont vus imposés l'anglais. Vous avez lors du CTSD, Madame la Directrice Académique, affirmé votre volonté de favoriser la diversité des langues. Nous vous demandons de bien vouloir tout mettre en œuvre pour favoriser la diversité des langues et permettre ainsi l'enseignement de l'allemand, de l'espagnol ou autres dès le primaire, et rétablir les bilingues dès la sixième. Dans la logique de cette réforme, nous nous interrogeons quant à la proposition faite par l'IEN du Havre Sud, de regrouper les élèves de CM1/CM2 du secteur de St Romain de Colbosc au collège. La CGT Educ'action s'oppose à cette réorganisation qui n'est pas prévue par les textes et qui risque d'avoir de lourdes conséquences.

D'ailleurs, avec cette CAPD qui étudie la note de service mouvement, force est de constater que de nombreux collègues risquent de se poser des questions surtout que votre imagination n'a pas de limite dans la volonté de réorganiser les écoles. Fermetures d'écoles, fusions et maintenant dans les collèges ! Nous tenons à renouveler nos propositions pour modifier la note de service afin de permettre aux jeunes collègues qui subissent parfois des postes difficiles ou encore éloignés de leur domicile d'obtenir des bonifications dans leur mouvement.

En effet, de nombreux jeunes collègues subissent aux phases d'ajustements des postes en ASH, souvent difficiles, c'est la raison pour laquelle nous demandons la prise en compte de ces années de postes difficiles, souvent consécutives, en leur attribuant dès la 1ère phase du mouvement une bonification qui peut être proportionnelle aux nombres d'années exercées sur un poste ASH.

La logique des vœux géographiques entraîne parfois, pour les collègues jeunes dans le métier, l'obtention d'un poste à titre définitif très éloigné de chez eux. Parfois il faut de nombreuses années pour qu'ils puissent se rapprocher de leur domicile. C'est la raison pour laquelle la CGT Educ'action demande à ce que l'éloignement du domicile soit prise en compte. Le déménagement n'étant pas toujours une solution envisageable.

De même, lors des phases d'ajustements, la CGT Educ'action demande pour les femmes enceintes ou les parents d'enfant de moins de 3 ans une bonification pour prendre en compte leur situation afin qu'ils ne soient pas trop éloignés de chez eux. Ce qui finalement ne ferait qu'entériner une attention particulière qu'ont les services chaque année.

Enfin, nous réaffirmons notre opposition aux postes fléchés des directeurs de 10 classes et plus en REP comme de tous postes fléchés ou à profil en général pour les postes de direction. La difficulté de certains postes

de direction se règle par l'attribution de décharge pour assurer le fonctionnement administratif de l'école, mais aussi par une taille des écoles qui ne doit pas ressembler à des collèges. Cela passe aussi par une politique de mixité sociale qui permet d'apaiser le climat scolaire et un réel allègement des tâches administratives des directeurs d'école.